



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Distr. : Générale

ECA/SRO-NA/ICE/31/4
Mars 2016

Original: Français

Trente-et-unième réunion du Comité Intergouvernemental d'Experts (CIE)

Rabat (Maroc)
1 – 4 mars 2016

Bilan des activités de la CEA en Afrique du Nord
(Mars 2015 – Février 2016)

Tables des matières

I.	Introduction	1
II.	Les principales réalisations du programme de travail au cours de la période sous revue	1
	A. Résultat majeur 1: Renforcement de la capacité des États membres à produire et diffuser à temps des statistiques et des analyses de politiques de qualité en appui aux priorités nationales et sous régionales de développement.....	1
	Contributions au renforcement des capacités des Etats membres	2
	2. Des profils pays réalisés et d'autres en cours de rédaction	4
	B. Résultat majeur 2: Renforcement de la capacité de l'Union du Maghreb Arabe et d'autres acteurs de la sous-région pour accélérer la conception ou la mise en œuvre des initiatives sous régionales.....	5
	1. La dimension bilatérale	5
	2. La dimension multilatérale :Le SRCM Afrique du Nord	6
III.	Appui Conseil, initiatives spéciales et interactions avec les divisions du siège et les autres partenaires	7
	A. Appui Conseil.....	7
	1. Appui en faveur d'une stratégie Genre pour le Secrétariat Général de l'UMA	7
	2. Appui technique en matière de données statistiques	8
	3. Appui à la mise en œuvre du PASR-LCD au Maghreb et à l'initiative LPI.....	9
	B. Initiatives spéciales et interactions avec les divisions du siège et les autres partenaires.....	9
	1. Initiative de renforcement des capacités en matière d'utilisation des transferts de fonds des travailleurs pour le développement	9
	2. Contribution aux débats sur la transition vers une économie verte inclusive.....	9
	3. Réunion du groupe spécial d'experts sur les politiques de promotion de l'économie verte inclusive et la transformation structurelle en Afrique organisée par la CEA (SID).....	10
IV.	Partenariats stratégiques.....	10
	A. Partenariat avec le système des Nations Unies	10
	B. Partenariat avec la CESAO	11
	C. Partenariat avec les Universités et Centres de Recherche.....	12
V.	Etat de la mise en œuvre des recommandations du 30 ème CIE.....	13
	A. Les profils pays.....	13
	B. L'intégration régionale.....	14
	C. Les performances économiques et sociales.....	14
	D. Les agendas régionaux, internationaux et autres initiatives spéciales	15
	E. La mise en œuvre du programme d'activité 2014-2015 et projet de programme de travail 2016-2017	16
VI.	Défis, leçons apprises et perspectives pour 2016	16
	A. A propos du renforcement des capacités des Etats Membres et de l'UMA.....	17
	B. A propos des conditions politiques et sociales de la région	17

I. Introduction

1. Le Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA a reçu du Comité Intergouvernemental d'Experts le mandat d'orienter ses programmes et actions vers la réalisation des deux résultats ci-après : a) Le renforcement de la capacité des États membres pour produire et diffuser en temps réels des statistiques et des analyses de politiques de qualité, en appui aux priorités nationales et sous régionales de développement et b) le renforcement de la capacité de l'Union du Maghreb arabe et d'autres acteurs sous régionaux à accélérer la conception ou la mise en œuvre des initiatives sous régionales.

2. La période couverte par le présent rapport correspond à la deuxième année de mise en œuvre du programme 2014-2015. Le rapport rend ainsi compte des activités menées par la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA) en Afrique du Nord pour la période allant de mars 2015 à février 2016.

3. Les activités mises en œuvre en 2015 ont été réalisées en étroite concertation et collaboration avec les États membres, les divisions organiques de la CEA, les autres Bureaux sous régionaux et les communautés économiques régionales (CER) dont l'Union du Maghreb Arabe (UMA), des agences du système des Nations Unies et d'autres partenaires.

II. Les principales réalisations du programme de travail au cours de la période sous revue

4. Les activités inscrites dans le programme de travail du Bureau ont été réalisées avec pour finalité de produire des résultats dans les axes prioritaires définis par le cadre stratégique 2014-2015. Les recommandations issues des précédentes réunions du Comité Intergouvernemental d'experts (CIE) ainsi que les contributions des États membres, de l'UMA et d'autres partenaires ont également aidé à baliser le cadre d'intervention du Bureau tout au long de la période sous revue.

5. Ces activités ont été menées en droite ligne des nouvelles orientations stratégiques et programmatiques de la CEA, approuvées par la Conférence des Ministres de mars 2013.

A. Résultat majeur 1: Renforcement de la capacité des États membres à produire et diffuser à temps des statistiques et des analyses de politiques de qualité en appui aux priorités nationales et sous régionales de développement.

6. A travers ses activités, le Bureau a contribué à l'amélioration des capacités des États membres dans les domaines relatifs au rôle de l'industrie dans le développement de l'économie verte, les accords continentaux de libre-échanges, les règles d'origine dans la perspective du Protocole d'accord sur les règles d'origine, l'harmonisation des procédures douanières et l'échange de documents informatiques entre administrations douanières. Le mécanisme de production des profils pays, document clef dans la nouvelle orientation de la CEA, a été affiné au cours de la période et 8 profils pays ont été réalisés.

Contributions au renforcement des capacités des Etats membres

a. Forum pour le développement de l'Afrique du Nord sous le thème « L'Afrique du Nord et les accords continentaux de libre-échange »

7. Le Forum pour le développement de l'Afrique du Nord est une initiative biannuelle qui mobilise des acteurs régionaux autour d'une question d'intérêt et d'actualité pour la sous-région. L'édition 2015 du Forum s'est tenue à Rabat au Maroc du 27 au 30 octobre 2015. A travers le thème « *L'Afrique du Nord et les accords continentaux de libre-échange* », le forum a permis un échange de points de vue et d'expériences entre un large éventail d'acteurs sur les défis de l'intégration commerciale en Afrique du Nord dans le contexte des accords de libre-échange.

8. Le forum a réuni les acteurs régionaux comme les journalistes économiques et les opérateurs économiques du secteur privé nord-africain en vue d'accroître leur connaissance des accords continentaux de libre échange, les implications des accords sur les échanges en Afrique du Nord et sur les échanges de l'Afrique du Nord avec le reste du continent. De manière spécifique, les activités programmées ont permis de :

- Sensibiliser les acteurs du secteur privé nord-africain à propos de la Zone de Libre-Echange Continentale (ZLEC) et leur rôle potentiel dans les négociations,
- Faciliter l'accès des différents acteurs aux ressources produites par les universitaires en vue de soutenir leurs décisions et leurs actions dans le cadre global des accords multilatéraux et des accords de libre-échange régionaux et continentaux en particulier,
- Sensibiliser les médias régionaux aux besoins et attentes des citoyens en général et des acteurs du secteur privé ainsi qu'à leur rôle potentiel dans le cadre des accords de libre-échange,
- Sensibiliser les médias à propos de la ZLEC, des processus de négociation et du rôle attendu d'eux en matière d'accompagnement du processus et de sensibilisation du public.

9. Le forum a été organisé en trois grandes composantes (i) un atelier de formation en faveur des médias de la sous-région, (ii) un atelier régional en faveur du secteur privé sur les défis de l'intégration commerciale dans le contexte de la ZLEC et (iii) un colloque international, sur le thème « *20 ans de l'OMC, intégration de l'Afrique et méga-accords commerciaux régionaux* »¹.

10. L'atelier de formation des médias a permis à ces derniers de constituer un réseau de journalistes économiques sur les questions commerciales. L'atelier du secteur privé a été une occasion pour l'Union Magrébine des Employeurs de tenir ses premières assises de l'année 2015 en vue de relancer ses activités. Quant au colloque international, il a offert aux experts universitaires, aux experts en développement et aux acteurs du secteur privé l'opportunité de discuter de thématiques essentielles telles que : (i) OMC et négociations commerciales multilatérales : blocage du cycle de Doha; (ii) OMC et développement, (iii) OMC et règlement des différends ; (iv) Articulation entre multilatéralisme et régionalisme ; (v) Multilatéralisme et plurilatéralisme ; (vi) effets de la libéralisation dans le domaine de l'agriculture; (vii) les effets de la libéralisation sur la redistribution territoriale des activités; (viii) les méga-accords commerciaux régionaux ; (ix) Les accords commerciaux régionaux en Méditerranée et en Afrique et (x) la Zone de Libre-Echange Continentale africaine.

¹Lecolloque est une initiative conjointe de la CEA, du Centre Africain de Politique Commerciale et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). L'Édition de l'année 2015 était le fruit de la coopération entre ces institutions, la Chaire de l'OMC - Université Mohammed V (Rabat) et le Laboratoire d'économie appliquée au développement (LEAD) de l'Université de Toulon. Une cinquantaine de communications de chercheurs et praticiens du développement ont été présentées à l'occasion du colloque. Encomplément, une journée a été dédiée à une rencontre des jeunes chercheurs avec les acteurs plus expérimentés dans le cadre d'une école doctorale. Les éditions précédentes du colloque ont permis d'éditer plusieurs livres et numéros spéciaux dans des revues scientifiques. Il s'agit là d'une concrétisation de la coopération entre le Bureau et le milieu académique.

b. Atelier de formation sur les règles d'origine en faveur du Groupe de travail de l'UMA en charge de la préparation du protocole d'accord sur les règles d'origine

11. Les pays de l'Union du Maghreb Arabe ont paraphé un projet d'Accord de libre-échange en juin 2010. Le projet d'accord prévoit l'adoption d'un protocole maghrébin sur les règles d'origine, qui constituera un élément essentiel dudit Accord. Un groupe de travail (GT) est institué pour préparer ledit protocole. Le GT se réunit depuis 2011, il examine les diverses règles d'origine selon différents scénarios, en fonction de règles générales ou spécifiques, ainsi que les relations commerciales existant d'une part entre les pays du Maghreb, et d'autre part entre ces derniers avec les pays européens méditerranéens et avec l'Afrique. Les règles multiples comprennent des règles qui dépendent du type d'accord qui lie les partenaires (par exemple des règles génériques avec la Ligue des États arabes, dont font partie les pays membres de l'UMA, ou des règles spécifiques avec certains pays, au niveau bilatéral, dans le cadre de l'Accord d'Agadir ou encore des règles différentes appliquées avec l'Union européenne).

12. Afin de répondre aux besoins de formation et de renforcement de capacités des membres du GT, nécessaires à la préparation du protocole, et dans l'objectif d'outiller le GT d'instruments substantiels et techniques leur permettant de remplir leur mission, le Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord, en étroite collaboration avec le Secrétariat général de l'UMA, a organisé un atelier de formation sur les règles d'origine au profit du groupe de travail.

13. L'atelier de formation est une activité concertée dans le cadre du programme de coopération CEA-UMA pour la période 2014-2015. Il a bénéficié aux membres du Groupe de travail (GT) en charge de la préparation du protocole d'accord sur les règles d'origine. Ont également été invités à cette rencontre les experts nationaux membres du GT impliqués dans les négociations pour l'établissement de la Zone de libre-échange maghrébine et dépendants des ministères nationaux chargés du Commerce extérieur, Douanes, de l'Industrie et de l'Agriculture des cinq pays de l'UMA.

c. Atelier sur l'harmonisation des procédures douanières et l'échange de documents informatiques entre administrations douanières dans la région arabe.

14. Afin d'appuyer les efforts de l'UMA et des Etats de la déclaration d'Agadir en matière de coopération douanière, et en exécution du projet « *Renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition pour faciliter le passage des frontières, la coopération et l'intégration régionale* », le Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord et la CESA, en étroite collaboration avec le Secrétariat général de l'UMA, ont organisé un atelier sur l'harmonisation des procédures douanières et l'échange de documents informatiques entre administrations douanières. Cet atelier s'est tenu à Casablanca au Maroc du 2 au 4 décembre 2015 avec pour principal objectif de contribuer au renforcement du dispositif de facilitation du commerce au Maghreb à travers une accélération de l'harmonisation des procédures douanières et la mise en place d'un plan d'action en faveur de l'échange électronique de données au Maghreb.

15. Les experts nationaux des administrations des douanes des pays membres de l'Union du Maghreb arabe et de la région arabe, des représentants du Secrétariat général de l'UMA et des représentants du Comité technique d'Agadir ont participé à cette réunion.

16. L'atelier a offert l'occasion aux douanes de la région de bénéficier de l'expérience d'autres régions en matière d'harmonisation douanière et d'échanges de documents informatiques entre

douane. Il s'agit notamment de l'expérience de la région d'Asie et de l'expérience Européenne. Les échanges ont permis :

- De partager les résultats de l'analyse des obstacles à l'harmonisation douanière dans la région arabe ;
- D'analyser les gaps techniques et juridiques relatifs aux échanges électroniques de documents douaniers entre les douanes du Maghreb ;
- De partager les enseignements tirés des expériences et des pratiques internationales et régionales en matière d'harmonisation douanière, et de lancer les bases d'un projet arabe d'échanges électroniques de documents douaniers ;
- De discuter de l'opportunité pour les pays membres de l'initiative d'Agadir et des Etats membres de l'UMA de se connecter à une plateforme d'échanges électroniques de documents.

17. La réunion a ainsi permis aux participants d'adopter l'idée de la création d'une plateforme régionale d'échange électronique de données et de documents douane à douane. Il s'agira à ce titre de commencer par la mise en place d'une plateforme pour les quatre pays de l'accord d'Agadir, notamment, le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie, puis de l'étendre aux autres pays de la région.

18. Pour se faire, la plateforme devra être organisée en étoile pour faciliter son ouverture future à plusieurs pays. Il a été également convenu de ne pas limiter le contenu de la plateforme seulement aux éléments de la déclaration en douane mais de l'étendre aux différents documents comme la facture, le certificat d'origine, etc. Les participants ont en outre pris acte de la proposition de Tunisia Trade Net « TTN » qui met à disposition son expérience pour la réalisation de la plateforme.

2. Des profils pays réalisés et d'autres en cours de rédaction

19. Les profils de pays de la CEA (CP) trouvent leur justification dans la mission et le nouveau programme de l'institution, notamment la constitution et la valorisation de centres de données sous régionaux, et la nécessité d'une cohérence et d'une harmonisation des données et des informations utilisées dans les publications phares et les rapports de la CEA, y compris le Rapport économique sur l'Afrique. Le principe même des profils pays ainsi que leur cadre méthodologique ont été présentés à la Conférence des Ministres de l'Economie et de la Planification de la CEA en mars 2014 à Abuja au Nigéria. Conformément à la mission et à la nouvelle orientation de la CEA. La finalité des profils de pays est (i) de permettre à la CEA de réaliser et diffuser des analyses par pays et par région ; (ii) de formuler des recommandations en vue de la transformation économique par la promotion d'une croissance et d'un développement social durables ; (iii) de renforcer l'intégration régionale, la planification du développement et la gouvernance économique ; (iv) de faire une analyse des risques potentiels et proposer les moyens de leur atténuation.

20. Le processus d'élaboration des profils de pays suppose la collecte et l'harmonisation constante de données et d'informations sur le pays, l'agrégation des indicateurs qui seront utilisés par les communautés économiques régionales et d'autres groupes de pays, et l'analyse des tendances afin de produire des prévisions en temps opportun. La production des profils de pays aura entre autres effets d'entraînement le renforcement, au niveau des États membres, des capacités de production et de diffusion des statistiques et d'analyse des politiques de qualité. Elle facilitera également la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données pertinentes, en appui aux priorités de développement de la sous-région.

21. Les profils de pays réalisés sur la période mars 2015 – février 2016 portent sur le Maroc (2), la Tunisie (2), l'Algérie (1), la Mauritanie (1), l'Égypte (1) et le Soudan (1). La thématique de l'économie verte a été développée dans quatre des profils pays réalisés, en fonction de la spécificité des enjeux nationaux : Algérie (diversification et réduction de la dépendance aux hydrocarbures), Maroc (industrialisation et nouveaux métiers), Mauritanie (économie verte et gouvernance du secteur de la pêche), Tunisie (emplois verts et développement régional). Pour le Soudan, la thématique a porté sur la soutenabilité des finances publiques, en raison de l'importance de ce sujet pour le pays suite à la sécession du Sud. Pour l'Égypte, les subventions ont été au cœur des préoccupations des pouvoirs publics, dans le souci de rationaliser les finances publiques et accroître l'efficacité du système social. Le CP Égypte a ainsi intégré en thématique une réflexion sur le système des subventions. Enfin, le deuxième CP Maroc a eu pour thème l'exclusion sociale, véritable enjeu pour le pays d'un développement plus inclusif. Le profil pays de la Libye est en cours de finalisation et sera publié avant la fin de l'année 2016.

22. Outre un bilan de la situation économique et sociale, ces profils ont analysé les politiques menées et les défis que les pays doivent relever dans les domaines économique et social (rationalisation des finances publiques, maîtrise de l'inflation, diversification économique et lutte contre la pauvreté). Les différentes thématiques abordées ont présenté quelques recommandations qui tiennent compte des spécificités des pays. À court terme, les analyses thématiques ont permis une meilleure connaissance de la vision et des mesures mises en place par les pays. Ils constituent de ce fait un bon outil de partage d'expériences et d'orientation des politiques publiques.

B. Résultat majeur 2: Renforcement de la capacité de l'Union du Maghreb Arabe et d'autres acteurs de la sous-région pour accélérer la conception ou la mise en œuvre des initiatives sous régionales.

23. Le partenariat avec l'UMA s'est renforcé de manière significative, ainsi que le partenariat entre l'UMA et les autres institutions régionales. Sur la période, d'importantes réalisations ont été faites avec le support d'autres institutions partenaires.

24. Le partenariat pour l'intégration s'est renforcé suivant deux axes : un renforcement bilatéral entre l'UMA et le Bureau et un renforcement multilatéral à travers l'activation du Mécanisme Sous Régional de Coordination.

1. La dimension bilatérale

25. En mai 2015, le Secrétariat Général de l'UMA et le Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA, se sont réunis aux fins (i) d'évaluer les initiatives et programmes d'appui à l'UMA et à ses pays dans le cadre du programme pluriannuel de coopération et (ii) d'actualiser les priorités à moyen terme de l'agenda sous régional pour en assurer la cohérence avec les activités qui restent à réaliser.

26. La réunion a permis de dresser un bilan détaillé des réalisations du programme de coopération après une année de mise en œuvre et de présenter, pour analyse et suite à donner, l'avant-projet de la Stratégie Genre préparé par le Bureau pour le Secrétariat Général de l'UMA.

27. Au titre du renforcement des capacités du Secrétariat Général et du cadre institutionnel de l'UMA, des progrès significatifs ont été notés dans trois domaines: (i) l'appui à la mobilisation des partenaires pour le renforcement de l'intégration et des initiatives sous régionales en Afrique du Nord, (ii) l'organisation d'une réunion d'experts des États membres de l'UMA sur le financement de l'intégration, et (iii) l'appui au Secrétariat général de l'UMA dans le cadre de l'Initiative BIAT/CFTA et (iv) l'organisation d'un atelier au profit des membres du groupe technique de l'UMA sur les règles d'origine.

28. Au titre de l'accélération de l'intégration régionale, les actions initiées ont porté sur (i) la promotion/développement de chaînes de valeur régionales et (ii) la facilitation du transport et du commerce en Afrique du Nord et (iii) l'harmonisation des procédures douanières et l'échange électronique de documents douaniers.

29. La réunion d'évaluation a permis aux deux partenaires de s'accorder sur l'importance d'ouvrir les réunions des Comités thématiques de l'UMA et de ses organes statutaires autant que possible à la CEA en tant qu'Observateur. Ce statut permettra au Bureau d'être un partenaire privilégié des travaux de l'UMA et lui permettra en conséquence d'anticiper au mieux ses besoins d'assistance technique. Cette capacité d'anticipation augmentera significativement la force du plaidoyer de la CEA au profit de l'UMA en lui donnant les moyens de s'appuyer sur les feedbacks réguliers et documentés des organes de l'UMA.

2. La dimension multilatérale :Le SRCM Afrique du Nord

30. La 2ème réunion consultative annuelle du Mécanisme sous régional de coordination MSRC-Afrique du Nord a eu lieu en juin 2015, à l'initiative du Bureau pour l'Afrique du Nord de la CEA. Le mécanisme de coordination a pour ambition de favoriser la concertation et la collaboration entre les institutions internationales et régionales dont le mandat inclut l'accompagnement de l'UMA et des pays nord-africains dans leurs efforts de développement. L'objectif est de promouvoir une plus grande synergie et une plus grande efficacité des interventions, par un partage régulier des informations, une capitalisation mutuelle des réalisations et expériences ainsi que la mise en œuvre -dans la mesure du possible- de programmes ou projets communs ou conjoints en appui à l'UMA et aux autres acteurs du processus d'intégration en Afrique du Nord.

31. La réunion a ouvert le cycle des évaluations annuelles du mécanisme. Elle a permis en premier lieu de vérifier la corrélation des actions prévues avec les défis de développement de la sous-région, ainsi que leur alignement sur les priorités à moyen terme de l'UMA et de ses Etats membres. Un rapport d'activités élaboré par la CEA en collaboration avec le Secrétariat général de l'UMA a été présenté à cette fin. En plus de l'état de mise en œuvre de l'agenda de la Plateforme commune, le rapport passe en revue les enseignements de cette première année, ainsi que les défis et perspectives à court terme. Parmi ces défis, il paraît important de souligner (i) l'impératif de parachever la mise en place des structures d'animation du MSRC-AN et (ii) le nécessaire développement de plaidoyers pour une plus grande mobilisation des ressources.

32. Pour la période juin 2015 à mai 2016, les échanges entre les partenaires ont permis d'identifier des domaines potentiels de mise en synergie des efforts des partenaires en appui à l'UMA, visant quatre objectifs cibles :

- Renforcement des capacités statistiques et d'information économique et sociale ;
- Règles d'origine, facilitation du commerce et harmonisation des documents douaniers ;
- Analyse des dynamiques 'Jeunes - Employabilité et Migration' ;
- Gestion des ressources naturelles, lutte contre la désertification et appui aux associations professionnelles maghrébines.

III. Appui Conseil, initiatives spéciales et interactions avec les divisions du siège et les autres partenaires

A. Appui Conseil

1. Appui en faveur d'une stratégie Genre pour le Secrétariat Général de l'UMA

33. Dans le cadre du Programme pluriannuel de coopération 2014-2015 conclu entre le Secrétariat général de l'UMA et le Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord, ce dernier a appuyé l'UMA à se doter d'une Stratégie Genre visant à mettre en œuvre les dispositions et instruments appelant au renforcement des droits des femmes et la promotion de l'égalité entre les sexes. En effet, l'adoption et l'application d'une stratégie genre représente pour l'UMA une nouvelle étape pour la prise en compte effective de l'approche genre tant dans son programme de travail que dans son fonctionnement interne. Les objectifs spécifiques de cette Stratégie Genre de l'UMA sont :

- Le renforcement au sein du SG de l'UMA de la capacité d'inclusion de l'approche genre dans ses processus, ses structures et ses programmes ainsi que dans ceux des États membres ;
- Une meilleure planification et budgétisation des activités sur le genre ;
- Le renforcement des capacités des États Membres pour suivre et évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conventions relatives à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme ;
- La pérennisation de l'action de l'UMA et des outils d'information et de sensibilisation qu'elle produit pour promouvoir l'intégration de l'égalité des genres dans le processus plus général de l'intégration régionale.

34. La mise en œuvre d'une Stratégie Genre devrait aider l'UMA à créer une culture institutionnelle dans laquelle la prise en compte de l'approche genre ferait partie intégrante de la vie et du travail de l'Organisation. A moyen et long termes, l'UMA sera susceptible de pérenniser ses activités et ses outils de sensibilisation pour promouvoir l'intégration effective et systématique de la problématique du Genre dans le processus plus général de l'intégration régionale que l'Union s'emploie à dynamiser et accélérer.

35. Cette Stratégie a été dûment examinée et discutée lors d'une réunion organisée par le Bureau Afrique du Nord (AN) le 20 mai 2015 à laquelle ont assisté le Secrétaire Général ainsi que les cadres supérieurs de l'UMA, à la suite de quoi le document a été finalisé sur la base des discussions et commentaires formulés.

36. La Stratégie genre se décline finalement en cinq chapitres dont l'un est consacré au plan d'Action que la CEA-AN propose pour en faciliter l'opérationnalisation progressive par le Secrétariat général de l'UMA. Le projet final de cette stratégie a été transmis officiellement par le SG de l'UMA aux pays membres pour information et avis.

2. Appui technique en matière de données statistiques

37. L'élaboration des profils de pays nécessite la collecte et l'harmonisation des données sur les pays, l'agrégation des indicateurs utiles aux communautés économiques régionales ainsi que l'analyse des tendances afin de produire des prévisions fiables. A ce titre, des missions techniques ont été effectuées en Egypte et au Soudan pour convenir avec les points focaux de ces pays des données et indicateurs potentiels qui viendraient notamment enrichir les analyses thématiques des CP.

38. Dans le même cadre, le Bureau pour l'Afrique du Nord a participé à une mission conjointe du Centre africain de la statistique de la CEA, de la Commission économique et sociale de l'Asie occidentale, de la Banque africaine de développement et de PARIS 21, organisée au Caire, République arabe d'Egypte du 13 au 17 septembre 2015, à la suite d'une demande des autorités égyptiennes pour l'évaluation du Système Statistique National (SSN) du pays dans son ensemble dans la perspective de l'élaboration d'une nouvelle Stratégie Nationale pour le Développement de la Statistique (SNDS). Le rapport d'évaluation du SSN, auquel la CEA-AN a contribué, a été remis aux autorités égyptiennes en décembre 2015 et devrait conduire à la formulation d'une nouvelle stratégie nationale statistique pour l'Egypte.

39. Le Bureau a également organisé une mission d'appui technique à la mise en place d'un nouveau système d'information sur le développement durable en Tunisie (janvier 2016). L'objectif était de cerner la problématique des données et des systèmes d'informations existants en lien avec le développement durable, de comprendre les enjeux du nouveau système proposé et d'identifier le type d'appui que le Bureau serait en mesure de fournir au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la Tunisie.

40. Par ailleurs, à la suite d'une demande d'appui technique du Ministère des Finances et de la Planification Economique du Soudan, le bureau a procédé à une mission d'appui technique en faveur de l'unité du Partenariat Public-Privé (PPP) récemment mise en place par ce département afin de dynamiser les relations entre le secteur public et le secteur des entreprises. En partenariat avec l'unité PPP ainsi qu'avec la Fédération Soudanaise des Employeurs et des Patrons (SBEF), le bureau a lancé une étude dont l'objectif principal est de recueillir, auprès des adhérents de la SBEF, une information aussi fine que possible sur (i) leur compréhension actuelle du marché africain, (ii) leurs ambitions de développement à l'international, (iii) les difficultés rencontrées à l'export et (iv) leurs besoins en matière d'accompagnement pour aller davantage vers l'international. Il est attendu que les résultats de cette recherche apporte des éléments de réflexion utiles à la formulation d'une stratégie Afrique pour le Soudan.

41. Cette démarche permet ainsi de convenir avec les Etats membres des domaines d'appui en faveur du renforcement de leurs capacités de production et de diffusion de statistiques et d'analyses de politiques en appui aux priorités du développement de la sous-région.

3. Appui à la mise en œuvre du PASR-LCD au Maghreb et à l'initiative LPI

42. Le Bureau a finalisé l'étude sur la rentabilité économique, sociale et environnementale des investissements stratégiques en matière de lutte contre la désertification. Cette étude donnera lieu à un document de plaidoyer qui servira d'argumentaire, fondé sur une meilleure connaissance des répercussions économiques, sociales et environnementales des investissements liés à la lutte contre la désertification, pour convaincre les décideurs et les partenaires au développement d'investir dans ce domaine et d'apporter un appui à la mise en œuvre du PASR/LCD piloté par l'UMA.

43. Par ailleurs, le Bureau a fourni un appui substantif à la mission du *Land Policy Initiative* (LPI) auprès de l'UMA (8-9 octobre 2015) en contribuant à la définition des composantes du projet LPI-UMA pour une meilleure intégration des questions foncières au Maghreb.

B. Initiatives spéciales et interactions avec les divisions du siège et les autres partenaires

1. Initiative de renforcement des capacités en matière d'utilisation des transferts de fonds des travailleurs pour le développement

44. Cette initiative dont la mise en exécution a débuté en 2014 est destinée à renforcer les capacités des pays à formuler et à adopter des stratégies, des politiques et des programmes visant à améliorer l'impact des transferts de fonds des travailleurs dans le financement du développement. Cette activité s'inscrit dans le cadre du programme de travail commencé déjà en 2008 sur les questions de migration et se donne comme objectif de répondre à l'une des recommandations majeures du 2ème Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations, à savoir l'amélioration de l'impact des transferts de fonds sur le développement des pays membres.

45. Dans le cadre de ce projet, la CEA en partenariat avec l'ESCWA a réalisé, à titre de phase pilote, deux études nationales (Maroc et Tunisie) sur la situation et l'apport des transferts de fonds des migrants au développement économique et social. Toujours dans le cadre de ce projet, la CEA a organisé deux ateliers régionaux qui, en plus de valider les études, ont permis à des experts du domaine de réfléchir ensemble et d'échanger les expériences et les bonnes pratiques qui permettent une utilisation plus judicieuse des transferts de fonds des migrants pour financer le développement.

2. Contribution aux débats sur la transition vers une économie verte inclusive

46. Dans le cadre de sa contribution aux débats sur la transition vers une économie verte inclusive, le Bureau a préparé une publication sur le thème « *Industrie et économie verte en Afrique du Nord* ». Ce rapport situe tout d'abord l'économie verte dans les différents contextes nationaux puis analyse, sur la base d'une enquête auprès des entreprises de différents secteurs, (i) leur perception des enjeux environnementaux, leur point de vue sur l'économie verte et les opportunités qu'elle offre; (ii) les politiques et les pratiques environnementales et sociales ; (iii) les contraintes et les attentes.

47. Le rapport conclut par la présentation d'un certain nombre de priorités en termes de réformes, parmi lesquelles, la définition d'un cadre stratégique intégré pour l'économie verte, l'adaptation de la politique industrielle, l'amélioration du cadre réglementaire, le renforcement des dispositifs d'appui aux entreprises, l'augmentation des investissements dans la recherche-développement, la création de filières vertes au sein des universités et enfin, le lancement d'un programme d'information, d'éducation et de communication sur les opportunités offertes par

l'économie verte et notamment les perspectives d'emplois pour les jeunes et les femmes. Ce document alimentera le prochain rapport économique sur l'Afrique. Produit par la CEA, ce rapport portera sur le thème suivant: « *Verdir l'industrialisation en Afrique* ».

3. Réunion du groupe spécial d'experts sur les politiques de promotion de l'économie verte inclusive et la transformation structurelle en Afrique organisée par la CEA (SID)

48. Le Bureau a participé activement à la Réunion du Groupe spécial d'experts sur les politiques de promotion de l'économie verte inclusive et la transformation structurelle en Afrique organisée par la CEA (Division des Initiatives Spéciales), les 24 et 25 novembre 2015. Il a partagé les résultats des travaux réalisés sur l'économie verte en Afrique du Nord (Algérie, Maroc et Tunisie).

IV. Partenariats stratégiques

49. Outre le partenariat du Bureau avec l'UMA à travers les programmes pluriannuels de travail, le partenariat avec les autres agences des Nations Unies au service du développement économique et social et de l'intégration régionale en Afrique du Nord à travers le Mécanisme de Coordination sous régionale et la participation aux travaux des équipes pays des Nations Unies, le Bureau a développé d'autres partenariats stratégiques pour la mise en œuvre de projets spécifiques. Ces partenariats sont relatifs à la collaboration entre la Commission régionale des Nations, la Commission Economique pour l'Europe et la Commission Economique et Sociale pour l'Asie de l'Ouest.

A. Partenariat avec le système des Nations Unies

50. Le Bureau participe aux travaux du système des Nations Unies par le biais des groupes thématiques tels que celui portant sur la migration avec lequel, et en collaboration avec l'Université des Sciences Juridique, Economiques et Sociales d'Agdal-Rabat au Maroc, le Bureau a organisé en avril 2015 un colloque international sur l'immigration africaine au Maroc. Cette activité a permis au système des Nations Unies basé au Maroc d'échanger avec différents partenaires, gouvernements, société civile et universitaires sur les axes majeures de la nouvelle politique migratoire du Maroc. Il a été relevé que cette politique implique une vision transversale de la question migratoire avec une mobilisation des différents départements ministériels sous la coordination du Ministère chargé des Marocains Résidents à l'Etranger et des Affaires de la Migration. Le bureau de la CEA a présenté ses différentes études sur les questions de migration, notamment le dernier rapport concernant l'analyse comparée du processus d'intégration de la migration dans les politiques de développement des pays membres de l'UMA.

51. Le Bureau est aussi régulièrement représenté aux réunions du groupe thématique communication, et a eu l'occasion de participer à des activités conjointes. Par ailleurs, une coopération régulière a été mise en place avec plusieurs CINU nord-africains en particulier au Maroc. Cette coopération a permis la rediffusion des rapports et communiqués de presse du Bureau à travers les site-web des CINU en Algérie, en Egypte, au Maroc et en Tunisie, la publication d'articles sur les activités de la CEA dans le bulletin d'information des Nations Unies à Rabat, l'organisation conjointe de la publication du Rapport 2015 de la CNUCED sur le développement économique en Afrique et la participation du Bureau au Colloque sur la migration africaine à l'Université des Sciences Juridique, Economiques et Sociales d'Agdal-Rabat, etc.).

B. Partenariat avec la CESAO

52. Lancé en 2013 avec la CESAO et l'UIP, le projet « Appui institutionnel et renforcement des capacités des Parlements arabes et autres intervenants pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité », s'est avéré être une initiative très pertinente, au vu des événements que la région connaît depuis 2011 et leurs répercussions sur la sécurité et les conditions économiques et sociales des populations, surtout les catégories les plus vulnérables, notamment les femmes et les petites filles. En effet, depuis ces événements, diverses formes de discrimination, de violation et d'exploitation sont apparues ou se sont aggravées, dont la violence basée sur le genre, la traite des personnes et le mariage forcé et précoce.

53. La Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes a pour objectif de redresser les injustices et les sévices subis par les femmes dans les situations de conflit en rendant obligatoire la protection des droits des femmes et des filles dans : i) les situations de conflit et post-conflit, la participation des femmes au maintien de la paix et la résolution des conflits, la reconstruction post-conflit et les processus décisionnels ; et ii) la fourniture de services de secours et de rétablissement ciblant les femmes et les filles. Ces domaines sont connus sous le nom des (4) piliers de la Résolution 1325, à savoir la prévention, la participation, la protection et la fourniture de secours et de redressement.

54. Le projet auquel la CEA-AN contribue couvre sept pays : l'Iraq, la Jordanie, la Libye, la Palestine, le Soudan, la Syrie et la Tunisie. Il a pour objectif de renforcer les capacités des parlementaires et autres acteurs pour accélérer et améliorer la mise en œuvre effective de cette résolution dans les pays cités. A ce titre, le bureau a contribué à la production d'une étude régionale sur les « *Lacunes et les limites de la législation relative à la mise en œuvre de la Résolution 1325 dans les pays arabes* », ainsi qu'à la revue d'un Manuel de formation sur cette résolution. Il a par ailleurs organisé deux ateliers de formation sur deux des piliers de la résolution, notamment la Prévention et la Protection (Tunis, 10-13 novembre 2015), pour lequel il a réussi à assurer la participation d'un grand nombre de parlementaires.

55. Le Bureau a également accompagné la CESAO dans la production de connaissances et le renforcement des capacités sur la formulation des Plans d'Action Nationaux pour l'implémentation de la résolution, ainsi que l'organisation d'un séminaire de sensibilisation à l'intention des Mécanismes nationaux arabes chargés des questions de genre (Amman, décembre 2015). C'est ainsi que trois études ont été présentées par le Bureau, qui a également utilisé sa Plateforme de gestion des connaissances pour la formation d'une Communauté de pratiques experte dans la région, ainsi que la génération, la dissémination et l'échange de connaissances sur la Résolution 1325.

56. Selon une évaluation à mi-parcours menée par les partenaires impliqués dans ce Projet, dont le Bureau AN de la CEA, les différentes activités y afférant menées cette année ont sensiblement contribué à faire connaître la Résolution 1325 au niveau des législateurs, des mécanismes nationaux genre et autres intervenants. Cela aussi permis de mobiliser un plus grand engagement pour la levée des restrictions et des lacunes qui en limitent la mise en œuvre effective et accélérée dans la région.

57. Le bureau de la CEA AN a co-organisé avec la CESAO et le Centre Marocain des Productions Propres (CMPP) un atelier régional sur « *Innovative Technologies for Waste Management in the Arab Region – Paving the way for the Transition to a Green Economy* » (Les technologies innovantes pour la gestion des déchets dans les pays arabes, vers une transition à l'économie verte) qui s'est tenu à Casablanca, Maroc du 29 au 30 septembre 2015. Des représentants de Help Desks verts venant de six pays arabes, des centres de productions propres de même que des PME, instituts de recherches, institutions publiques, partenaires internationaux

et experts techniques dans le domaine de la gestion des déchets solides, ont été associés à cette rencontre. Celle-ci a été une opportunité privilégiée de partager les expériences et les bonnes pratiques dans le domaine de la gestion des déchets solides dans les pays arabes. Les participants ont également discuté des choix technologiques plus adaptés à la région arabe, les besoins de renforcement des capacités dans le domaine ainsi que les réformes institutionnelles et financières requises pour faciliter la mise en place d'une gestion effective des déchets solides dans la région.

58. Le Bureau a contribué également à l'élaboration du rapport 2015 sur la « *Situation de la migration internationale dans la région Arabe* », une publication du système des Nations Unies sous la coordination de la CESAO. Ce rapport retrace les tendances de la migration dans les pays membres de la Ligue Arabe et essaie de dégager des enseignements sur les facteurs expliquant ces phénomènes tout en formulant des recommandations pour une meilleure gestion des flux migratoires. Le bureau a participé à ce rapport sur la base de la recherche effectuée notamment à travers l'Etude sur la problématique de la migration dans les politiques et stratégies de développement en Afrique du Nord développée durant le programme de travail précédent.

59. Le Bureau a organisé avec le CESAO un atelier sur l'harmonisation des procédures douanières et l'échange électronique de documents entre les administrations douanières des pays arabes (Casablanca, 2 au 4 décembre 2015). Cette réunion initialement prévue pour être organisée à Tunis pour le compte du CESAO et à Casablanca pour le compte de la CEA avait pour objectif de préparer les étapes à suivre pour la concrétisation du projet de plateforme d'échanges électroniques de documents. Cette activité fait partie intégrante du partenariat plus global entre l'UNECE et l'ensemble des cinq Commissions Régionales pour la mise en œuvre du projet intitulé « *Renforcer les capacités des pays en développement et des pays à économie en transition pour faciliter le passage des frontières, la coopération et l'intégration régionale* ».

C. Partenariat avec les Universités et Centres de Recherche

60. En 2015, le bureau de la CEA AN a conclu quatre conventions avec des Universités et Centres de Recherche : l'école des sciences de l'information-ESI (Rabat-Maroc), l'école de la gouvernance et de l'économie-EGE (Rabat- Maroc), l'institut national des statistiques appliquées à l'économie-INSEA (Rabat-Maroc), le laboratoire d'économie appliquée au développement-LEAD (Université de Toulon – France). Le bureau a également entamé des discussions avec un certain nombre d'Universités et Centres de Recherches des autres pays Nord-Africains dans la perspective de conclure des accords similaires au cours de l'exécution de son programme de travail 2016-2017.

61. L'objectif de ces partenariats est de renforcer les relations de coopération et d'échange entre la CEA et les Universités et Centres de Recherche et d'entreprendre des actions concertées en vue de définir le cadre de futures initiatives et actions conjointes utiles aux parties. Pour la CEA, ces partenariats visent à développer une étroite collaboration avec ces établissements, en vue de conforter son rôle dans le cadre de sa réponse aux besoins du développement socioéconomique des Etats membres de la région Afrique du Nord en favorisant la création, la collecte, la diffusion et le partage des informations, des connaissances, du savoir et savoir-faire qui viennent en appui aux processus de prise de décision et améliorent le rendu des politiques de développement. Pour ces établissements, ces partenariats visent à établir et développer des échanges avec la CEA en tant que Think Tank de la région Afrique du Nord, afin d'adapter les formations dispensées aux besoins du marché, d'une part, et d'autre part de bénéficier des relations de la CEA avec les institutions similaires d'Afrique pour établir des relations de coopération, créer de nouveaux partenariats, et organiser des activités scientifiques conjointes et d'échange.

V. Etat de la mise en œuvre des recommandations du 30^{ème} CIE

62. La mise en œuvre des recommandations du 30^{ème} CIE adressées à la CEA a fait partie intégrante de notre programme de travail 2015. Plusieurs de ces recommandations ont été adressées dans la partie II du présent rapport. Cependant, et pour se conformer à la demande expresse des Etats membres, nous revenons ci-dessous, sur les réalisations les plus significatives par domaine :

A. Les profils pays

1. Intégrer autant que possible les indicateurs relatifs au développement durable (économie verte) et aux risques climatiques dans les profils pays.

63. L'économie verte a fait l'objet de la partie thématique dans trois CP (Maroc, Algérie et Tunisie). Dans les prochains CP, ce travail sera poursuivi à travers l'analyse des politiques climatiques, des politiques liées à la transition énergétique, au développement durable et à l'économie verte. L'analyse sera documentée par les indicateurs disponibles.

2. Accompagner les Etats Membres dans la mise en place d'un dispositif soutenable de transmission de données qui assurent des profils pays de qualité, produits avec des données harmonisées

64. La CEA-AN a coordonné avec les pays membres pour la désignation des points focaux pour les données. La liste des points focaux désormais disponible, la CEA AN s'emploie à activer la collaboration directe avec eux et de les mobiliser utilement dans un processus durable de collecte et d'actualisation des données pays pour la production des CPs et des analyses thématiques.

65. A ce titre, des missions de collecte des données et d'assistance technique (Egypte, Soudan) ont été organisées pour convenir des données nécessaires à fournir pour la production des CPs et de manière spécifique des informations sectorielles pour les analyses thématiques à développer. Dans le cas de l'Egypte, la CEA AN a participé à une mission conjointe du Centre africain de la statistique de la CEA, de la Commission économique et sociale de l'Asie occidentale, de la Banque africaine de développement et de PARIS 21 pour l'évaluation du Système Statistique National (SSN) du pays dans son ensemble, dans la perspective de l'élaboration d'une nouvelle Stratégie Nationale pour le Développement de la Statistique (SNDS).

66. La CEA AN a également mené une mission d'appui technique à la mise en place d'un nouveau système d'information sur le développement durable en Tunisie dont l'objectif est de cerner la problématique des données et des systèmes d'informations existants en lien avec le développement durable, de comprendre les enjeux du nouveau système proposé et d'identifier le type d'appui que le Bureau serait en mesure de fournir au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la Tunisie.

67. Par ailleurs, le Centre africain de la statistique de la CEA (ACS) est en train de développer une stratégie et un programme de renforcement des capacités en faveur des pays membres de la CEA.

3. Prendre en compte le développement de l'entreprenariat en travaillant davantage avec les acteurs du secteur privé afin de mieux renseigner les indicateurs de l'entreprenariat et de l'environnement des affaires.

68. Dans le cadre d'une mission d'appui technique à l'unité du Partenariat Public-Privé (PPP) du Ministère des Finances et de la Planification Economique du Soudan, le bureau a rencontré le management de la Fédération Soudanaise des Employeurs et des Patrons (SBEF) pour convenir du lancement d'une étude sur les exportations au Soudan. Cinq rencontres avec des responsables

des chambres professionnelles de la SBEF ont été tenues afin de valider les objectifs et la méthodologie de l'étude, le questionnaire d'enquête, la définition de l'échantillon ainsi que les modalités de l'étude. Suite à cela la SBEF a formulé une demande d'expertise technique à la CEA AN pour étudier l'intérêt d'une proposition de la COMESA faite au Soudan pour résoudre les problèmes des transferts de fonds dans le cadre des accords commerciaux sous régionaux.

69. Par ailleurs, une importante composante du Forum pour le Développement de l'Afrique du Nord a été dévolue à la préparation du secteur privé à participer aux négociations sur la Zone de Libre-Echange Continentale.

B. L'intégration régionale

1. Améliorer et multiplier les espaces de dialogue avec les acteurs du secteur privé pour mieux identifier les obstacles opérationnels et les accompagner dans leurs initiatives d'échanges et d'investissements régionaux.

70. Le bureau a effectué une mission d'appui technique en faveur de l'unité du Partenariat Public-Privé (PPP) du Ministère des Finances et de la Planification Economique du Soudan. Dans ce cadre, le bureau a été chargé de mener une étude auprès de la Fédération Soudanaise des Employeurs et des Patrons (SBEF) dont l'objectif principal est celui de recueillir, auprès des adhérents de cette organisation du secteur privé, une information aussi fine que possible sur (i) leur compréhension actuelle du marché africain, (ii) leurs ambitions de développement à l'international, (iii) les difficultés rencontrées à l'export et (iv) leurs besoins en matière d'accompagnement pour aller davantage vers l'international. Il est attendu que les résultats de cette recherche apportent des éléments de réflexion utiles à la formulation d'une stratégie Afrique pour le Soudan.

2. Aider les pays à utiliser pleinement l'assistance technique des organisations internationales en matière de renforcement des capacités commerciales afin de contribuer au renforcement du commerce régional.

71. Le Centre Africain pour les politiques commerciales a œuvré à l'accompagnement des Etats tout au long de l'année à travers nombre d'ateliers. L'IDEP a également organisé des ateliers au profit des experts des Etats membres, notamment un atelier au profit des négociateurs en commerce des Etats en décembre 2015.

3. Favoriser une plus grande orientation de l'aide au commerce vers les CVR et contribuer au suivi de sa revue.

72. Le bureau a participé à la cinquième revue globale de l'aide au commerce et a fait une intervention spécifique sur l'importance des CVR dans la problématique de l'aide pour le commerce.

4. Accompagner l'UMA et les pays d'Afrique du Nord pour leur participation aux négociations sur la ZLEC.

73. Le Bureau s'assure de l'invitation et de la participation de l'UMA aux réunions continentales en veillant à ce qu'elle soit invitée systématiquement pour une participation active.

C. Les performances économiques et sociales

1. Inclure dans le prochain rapport sur les CES en AN une analyse des performances des pays en matière de qualité des institutions, de respect des règles de droit et de progrès du système financier et de gouvernance économique.

74. Les questions de la performance et de la gouvernance des institutions sont désormais abordées dans les études thématiques des Profil pays.

2. Supporter les capacités des pays et particulièrement des acteurs économiques à améliorer leur accès au marché continental et à tirer pleinement profit de la future zone de libre-échange continentale (ZLEC) pour diversifier les économies, ainsi que les partenaires commerciaux.

75. Un atelier a été organisé à l'intention du secteur privé en vue d'informer les acteurs économiques des évolutions des discussions continentales sur la ZLEC et d'analyser leur rôle dans les négociations.

D. Les agendas régionaux, internationaux et autres initiatives spéciales

1. Continuer à aider les pays à coordonner leurs efforts dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des agendas régionaux et internationaux pour renforcer leurs positions communes, notamment sur la définition des indicateurs de suivi des ODD et les tenir informés des progrès réalisés.

76. Le rapport sur les agendas régionaux, internationaux et autres initiatives spéciales est un outil important pour informer les pays à propos de ces initiatives, du rôle et des activités de la CEA dans ce processus.

77. Par ailleurs, une mission d'appui technique a été organisée dans la perspective de mettre en place un nouveau système d'information sur le développement durable en Tunisie (janvier 2016). Cette mission a permis de cerner la problématique des données et des systèmes d'informations existants en lien avec le développement durable, de comprendre les enjeux du nouveau système proposé et d'identifier le type d'appui que le Bureau serait en mesure de fournir au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la Tunisie.

78. Dans ce domaine, la CEA continuera à apporter un soutien à ses Etats membres pour adapter et moderniser les systèmes nationaux d'information sur le développement durable existants, afin d'appuyer les examens de suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable.

2. Promouvoir le réseautage des points focaux impliqués dans les négociations internationales pour la définition des agendas mondiaux afin de renforcer leur pouvoir de négociation et mieux traduire les priorités de la région.

79. La CEA-AN a coordonné avec les pays membres pour la désignation des points focaux pour les données. La liste des points focaux est désormais disponible, la CEA AN s'emploie à activer la collaboration directe avec eux et les mobiliser utilement dans un processus durable de collecte et d'actualisation des données pays pour la production des CPs et des analyses thématiques.

80. Par ailleurs et pour faciliter le réseautage, le bureau de la CEA NA a mis en place en 2015 une plateforme de Knowledge Management visant à favoriser les liens entre acteurs économiques et sociaux, réduire les freins institutionnels, les coûts ainsi que les délais relatifs à la production de corps de connaissances et d'expertises et favoriser leur diffusion entre communautés de pratique. Cette plateforme KM vient aider à la concrétisation de réseaux de partage d'informations, de données et d'expertises entre les partenaires impliqués dans les programmes de développement de la région, qu'il s'agisse des organisations intergouvernementales, les agences UN, le secteur privé ou la société civile.

E. La mise en œuvre du programme d'activité 2014-2015 et projet de programme de travail 2016-2017

1. Persévérer dans la volonté d'utiliser en priorité les données des pays, qui peuvent être plus récentes que celles disponibles dans les rapports des institutions internationales.

81. L'activation des points focaux pays va conduire à court terme à privilégier les données dont les sources sont les pays eux-mêmes, les CP illustrent déjà cela.

2. Réfléter d'avantage dans le programme de travail 2016-2017 les activités pour la mise en œuvre de l'agenda de développement pour l'après 2015 et le plan d'action qui sera adopté lors de la COP21.

82. Il est prévu que la CEA AN s'implique dans la préparation de la COP22 qui sera organisée en 2016 à Marrakech (Maroc). Le Bureau fournira un appui aux pays dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du programme 2030 pour le développement durable (nouvelles ressources financières à mobiliser).

3. Mieux assister les pays membres à intégrer l'approche genre dans les politiques de développement, et particulièrement dans les négociations sur le changement climatique.

83. Il est prévu que les CP introduisent de plus en plus cette dimension. Le programme de travail 2016-2017 intègre explicitement cette dimension transversale. L'ensemble des CP produits par le Bureau ont systématiquement couvert l'aspect genre en utilisant les indicateurs développés par l'IDISA et autres Indices reconnus et utilisés actuellement.

84. Par ailleurs, la partie thématique du CP Régional est consacrée à l'état de l'égalité entre les genres en Afrique du Nord, mobilisant ces mêmes indicateurs pour analyser les politiques adoptées dans la région. Ce document souligne aussi les défis qui persistent en matière d'intégration de l'approche genre dans les politiques nationales de développement. Il est également prévu que le projet conjoint -encore à l'étude- avec la FAO et l'UMA pour la gendérisation des statistiques agricoles couvre le volet du changement climatique et ses aspects genre.

85. Par ailleurs, dans le cadre de sa contribution à la préparation de la COP 22 dont la tenue est prévue en 2016 au Maroc, le Bureau saisira cette occasion en vue de sensibiliser davantage les pays membres aux enjeux de la Conférence et renforcer son appui pour la promotion de politiques climatiques transformatives qui intègrent durablement les questions de genre.

VI. Défis, leçons apprises et perspectives pour 2016

86. L'exercice de restructuration interne de la CEA commencé depuis septembre 2012 est entré dans sa phase de maturité au cours de la période sous revue. Cet exercice a abouti déjà à la publication des différentes stratégies de la CEA pour réaliser ses objectifs. Les premières années de mise en œuvre montrent que même si les perspectives sont plus favorables, de nombreux défis restent à relever. Ils ont trait à la capacité de la CEA à trouver le bon moyen de collaborer efficacement avec les Etats membres sur la question des données, à la capacité de l'UMA à mobiliser des ressources aussi bien humaines que financières pour l'intégration et à l'impact des conditions politico- sociales de la sous-région sur la capacité du Bureau à produire des résultats.

A. A propos du renforcement des capacités des Etats Membres et de l'UMA

87. Il faut noter qu'au cours de la période sous revue, le Bureau a reçu plusieurs réactions positives de la part de ses Clients. Ses efforts ont été reconnus et appréciés également par les équipes des Nations Unies dans les pays qui ont souligné la participation dynamique de ses experts à leurs travaux ainsi que son plaidoyer continu pour que la dimension régionale soit une constante dans l'action des Nations Unies en Afrique du Nord.

B. A propos des conditions politiques et sociales de la région

88. La région est confrontée à de nombreux défis, tant politiques qu'économiques et sociaux. Sur le plan politique, la région continue d'être marquée par des périodes d'instabilité politique dans la majorité des pays. Les événements politiques et sociaux qui ont débuté en 2011 ont plongé la Tunisie, l'Egypte et la Lybie dans une période d'incertitude. L'Egypte et la Tunisie, bien que souffrant encore d'une situation sécuritaire fragile, ont entrepris des réformes politiques qui ont débouché sur des élections présidentielles marquant un retour à la stabilité politique. La Libye est encore en proie à d'importantes difficultés politiques, qui ont des conséquences sécuritaires certaines et limitent considérablement ses perspectives de développement. Le Maroc et l'Algérie demeurent à l'abri de bouleversements politiques majeurs. Cependant, l'ensemble des pays de la région ont besoin de développer une bonne gouvernance. L'instabilité politique est à lier à une gouvernance, notamment économique, qui constitue indéniablement un frein au développement de la région. Le manque de bonne gouvernance se retrouve notamment dans l'efficacité de la régulation publique et d'efficacité de l'Etat.

89. Sur le plan économique, les économies de la région demeurent insuffisamment diversifiées, notamment en termes d'exportations. Leur croissance reste tributaire de secteurs primaires ou de ressources naturelles. L'Algérie, le Soudan, la Mauritanie et dans une moindre mesure l'Egypte, ont des exportations extrêmement concentrées dans les secteurs de ressources naturelles. Le Maroc et la Tunisie ont réussi une diversification relative de leurs exportations.

90. Le développement du secteur privé demeure un enjeu de taille pour les économies d'Afrique du Nord. Le climat des affaires est l'un des chevaux de bataille des gouvernements de la région. Seuls le Maroc et la Tunisie ont un classement inférieur à 100 au Doing Business. L'Algérie et l'Égypte ont régressé dans le classement en 2016. La Mauritanie a fourni des efforts importants pour améliorer l'environnement des affaires à partir de 2013, notamment en matière de création d'entreprises et d'accès au crédit.

91. Le manque de diversification économique pèse également sur les ressources à la disposition des gouvernements pour soutenir le développement économique et social. Pour la majorité des pays de la région, le budget de l'Etat dépend d'un nombre limité de secteurs et de ressources volatiles. Des progrès ont été certes accomplis pour améliorer la gestion des finances publiques et diversifier les ressources, il n'en demeure pas moins qu'il reste beaucoup de marge de manœuvre pour véritablement concrétiser le potentiel fiscal réel dans ces pays.

92. Enfin, le chômage est un problème endémique des pays de la région, le taux de chômage dépasse les 10% dans la majorité des pays. Affectant davantage les jeunes, il dépasse 25% dans l'ensemble des pays, excepté le Maroc (21,4% en 2015).